



# Bulletin d'inscription – Inscription obligatoire

## Groupe ENVOL, pour la participation de personnes majeures protégées

Mardi 18 juin 2019 de 10h00 à 16h00

Au restaurant L'AURELIEN

Zone d'activité de la Laouve - 14, chemin du Coudoulet  
83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

A retourner **avant le vendredi 7 juin 2019** à l'attention de **Belaida Agoudjil**

Par courrier à : Uriopss – Groupe ENVOL

54 rue Paradis – CS 50048 -132866 Marseille cedex 06

### Je suis intéressé(e) par le groupe de participation et souhaite participer à la réunion du 18 juin

OUI (merci d'indiquer vos coordonnées ci-dessous)

NON

### Je suis intéressé(e) par le groupe de participation mais ne suis pas disponible le 18 juin

(En cochant oui, vous continuerez de recevoir toutes les informations concernant le groupe)

OUI

NON

### Je ne suis pas intéressé(e) par le groupe de participation

OUI

NON

### Je suis :

#### Une personne majeure protégée

Prénom, Nom : .....

Adresse email : .....

Téléphone : .....

Adresse postale : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Repas : Normal  Mixé  Hypocalorique  Autre (précisez) : .....

Nom du mandataire/référent : ..... Tél. : ..... Email : .....

Etablissement (ou service) qui m'accompagne : .....

#### Un accompagnateur (mandataire familial ou professionnel, autre)

Nom, Prénom : .....

Adresse Email : ..... Téléphone : .....

Nom de la personne majeure protégée que vous accompagnez : .....

**Attention :** seuls les mandataires accompagnant des personnes majeures protégées peuvent participer à l'instance

### Déplacement sur le lieu de réunion le 18 juin 2019 :

Merci de bien vouloir cocher le mode de déplacement envisagé

Voiture personnelle

Train (préciser gare de départ) : .....

Accompagnement par tiers (famille, tuteur, etc.)

Autres (précisez) : .....

Accompagnement par un tiers (établissement)

Je suis intéressé pour faire du covoiturage :  oui  non

Je peux proposer un covoiturage :  oui  non

Si oui, nombre de places disponibles : ..... ville de départ : .....

**N'oubliez pas à prendre en compte les cartes de réduction (Zou, abonnements)**

**Tous les frais de déplacement seront remboursés sur production des justificatifs (remboursement indemnités kilométriques, billet de train etc.)**